

# TROUSSE D'INFORMATIONS

## Championnat provincial des Maîtres et Natation Artistique Adaptée - 22-23 avril 2023



Présenté par:

Dollard Artistic Swimming, la ville de Dollard-des-Ormeaux et Natation Artistique Québec



TROUSSE D'INFORMATION VERSION CORRIGÉE (2 mars 2023)

MODIFICATIONS EN JAUNE

# INFORMATIONS

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

<b>Dates</b>	<b>22-23 avril 2023</b>
<b>Lieu</b>	<b>Complexe sportif Dollard-des-Ormeaux 12001 Boulevard de Salaberry DDO, H9B 2A7</b>
<b>Stationnement</b>	Disponible gratuitement
<b>Programmes visés</b>	Maîtres, Natation Artistique Adaptée
<b>Spécification</b>	Pour le programme des Maîtres, cette compétition est préalable aux Championnats Canadiens (mais ne sert pas de sélection).

### ÉPREUVES TENUES DE 14H00 À 21H30

**TENUE D'ÉPREUVE LE VENDREDI 21 AVRIL EN SOIRÉE À CONFIRMER DÈS QUE POSSIBLE.**

<b>Informations</b>	<u><a href="#">Geneviève Quesnel, coordonnatrice aux événements.</a></u>
<b>Communications</b>	La trousse d'information et les autres messages importants seront disponibles sur la <u><a href="#">page de l'événement, sur le site web de Natation Artistique Québec.</a></u>
<b>Règlementation</b>	La <u><a href="#">règlementation</a></u> habituelle et révisée 2022-2023 de Natation Artistique Québec sera appliquée.

## INSCRIPTIONS

<b>Date de soumission</b>	<b>La date limite pour les inscriptions est le 24 mars 2023 à 23h59.</b>
<b>Mode d'inscription</b>	<b>Fichier transmis par courriel</b> <u><a href="#">Déposer ici.</a></u>
<b>Frais d'inscriptions</b>	Les coûts d'inscriptions sont ceux indiqués dans la <u><a href="#">politique relative aux revenus de NAQ.</a></u>
<b>Inscriptions tardives</b>	Après la date limite, les demandes de modification doivent obligatoirement être transmises par courriel à <u><a href="#">Geneviève Quesnel</a></u> , et seront assujetties à des pénalités de retard (selon la politique relative aux revenus).

---

<b>Remboursement</b>	Les frais d'inscription des athlètes aux compétitions sont non remboursables et non transférables, à l'exception des cas des
----------------------	--

athlètes pouvant être justifiés par un billet médical. Dans ce cas, les frais des épreuves seulement sont remboursables.

## ENTRAÎNEUR·ES

### Admissibilité et inscription

Les entraîneur·es admissibles lors de cet événement doivent être minimalement en formation Compétition-Introduction (avoir les modules spécifiques 1 à 8 complétés) et affilié·es au sein de NAQ.

### Mode d'inscription

Via le formulaire d'inscription ([transmis aux clubs par courriel le 02 mars 2023](#)).

## OFFICIEL·LES

### Admissibilité et inscription

Chaque club participant doit fournir minimalement 1 officiel·le pour la durée totale de l'événement.

Les officiel·les admissibles lors de cet événement doivent être minimalement certifié·es Niveau 1 et affilié·es (en règle) au sein de NAQ.

### Mode d'inscription

Via le [formulaire d'inscription](#)

### Date limite

**10 avril 2023**

## NAA – Niveau

Le niveau des athlètes du programme NAA doit être indiqué dans [la case](#) à cet effet lors de l'inscription.

## NAA – Figures imposées

[Il n'y aura pas d'épreuve de figures imposées lors de cette compétition.](#)

## Athlètes d'essai

[AUCUN·E.](#)

## MUSIQUE – SPÉCIFICITÉS

### Date limite de transmission

**10 avril 2023**

### Méthode de transmission

Veuillez déposer votre musique sur le DRIVE de la compétition → [Téléversez vos musiques ici](#)

### Nom des fichiers musicaux

Les fichiers devront être nommés selon les indications transmises à [l'annexe 7](#), sans quoi, une amende pourrait être appliquée en vertu de la politique relative aux revenus (point 5.2).

## ÉCHÉANCIER

- **1<sup>er</sup> mars 2023 : ouverture de la période d'inscriptions**
- **24 mars 2023 : date limite d'inscriptions**

- 28 au 30 mars 2023 : période de validation des inscriptions
- 31 mars 2023 : pige et annonce des figures imposées du programme NAA
- 10 avril 2023 : date limite pour soumettre le nom de l'officiel.le représentant le club
- 10 avril 2023, 12h00 : date limite pour soumettre les fichiers musicaux
- 18 avril 2023, 19h00 : rencontre préparatoire des officiel.les
- 18 avril 2023 : publication des documents finaux

## PISCINE ET INSTALLATIONS

Les dimensions de la piscine sont de 25 mètres par 6 couloirs. Partie profonde seulement.

Un bassin d'échauffement sera disponible, semi profond et peu profond. 25m X 6 couloirs aussi.

**Sauf indication contraire sur l'horaire, tous les échauffements se feront dans le bassin d'échauffement. Celui-ci sera séparé en 2 parties.**

**Partie peu profonde : natation (en largeurs) et partie semi-profonde : routines.**

**Il est de la responsabilité des entraîneur.es et athlètes de respecter les périodes d'échauffements indiqués sur l'horaire, sous peine d'expulsion.**

NOTE : Une seule toilette sera disponible pour la gélatine.

**Estrades** Estrades disponibles sur le bord de la piscine (200 places).

## AUTRES INFORMATIONS

Les réunions des entraîneur.es auront lieu dans une salle du Centre sportif avant le début des journées de compétition. L'heure exacte sera indiquée sur l'horaire.

## HÔTELS ET RESTAURANTS

### CHOICE HOTELS

700 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, Qc, H9R 3K2  
514-697-6210

### EMBASSY SUITES BY HILTON MONTREAL AIRPORT

6300 Transcanada Highway, Pointe-Claire, Qc, H9R 1B9

### HOLIDAY INN&SUITES POINTE-CLAIRE MONTRÉAL AIRPORT

6700 Transcanada, Pointe-Claire, Qc, H9R 1C2

**Au plaisir de vous y voir**